



**PROPOSITION D'INTRODUCTION D'UN EMBALLAGE NEUTRE/NORMALISÉ
POUR LES PRODUITS DU TABAC EN IRLANDE**

**DÉCLARATION DU MALAWI À LA RÉUNION DU COMITÉ DES OBSTACLES
TECHNIQUES AU COMMERCE DES 19-20 MARS 2014**

La communication ci-après, datée du 21 mars 2014, est distribuée à la demande de la délégation du Malawi.

1. Lors de précédentes réunions, le Malawi a exprimé ses vives préoccupations au sujet de la loi sur l'emballage neutre projetée par l'Irlande. Nous n'avons nul besoin de les réexposer toutes aujourd'hui ou de répéter ce que nous avons déclaré au titre de points de l'ordre du jour précédents. Cependant, nous souhaitons souligner quelques points déterminants:

2. Premièrement, les lois sur l'emballage neutre sont incompatibles avec les règles de l'OMC, notamment au regard de l'Accord OTC et de l'Accord sur les ADPIC. Les arguments avancés au titre des articles pertinents ont donné lieu à des débats approfondis au Comité et nous prions instamment l'Irlande de prendre sérieusement en considération ces éléments tout à fait convaincants.

3. Deuxièmement, l'emballage neutre ne donnera pas de résultat. Il ne permettra pas d'atteindre les objectifs sanitaires de l'Irlande. Nous avons déjà indiqué que la protection sanitaire et la réduction du tabagisme des jeunes sont des objectifs tout à fait légitimes. Cependant, l'emballage neutre ne permettra pas de les atteindre et il n'existe aucun élément de preuve crédible démontrant le contraire. Les jeunes décident de fumer en raison de différents facteurs sociaux, y compris la pression des camarades, et non de l'emballage. La mesure projetée par l'Irlande sera donc inefficace.

4. Troisièmement, ces mesures nuisent aux intérêts à l'exportation des économies fragiles des pays les moins avancés qui dépendent des exportations de tabac, comme le Malawi. L'impact sur le Malawi des mesures de contrôle du tabac incompatibles avec les règles de l'OMC a déjà été examiné dans le contexte de la Directive de l'UE sur les produits du tabac.

5. Enfin, l'Irlande, comme la Nouvelle-Zélande, devrait attendre l'issue de la procédure visant l'Australie avant de déterminer si elle souhaite agir et comment. Le Malawi ne comprend pas pourquoi l'Irlande irait de l'avant en ce qui concerne ce type de mesure, qui sera probablement bientôt jugé incompatible avec les règles de l'OMC.
